Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260302-2026_03_02_10-DE

Commune de Landéda
aber wrac'h
(Finistère)

Landéda, le 24 février 2026

CONSEIL MUNICIPAL
du 2 mars 2026

VENTE DE BIENS MOBILIERS DE LA COMMUNE

RAPPORT N°10-02/2026

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260302-2026_03_02_10-DE

Depuis 2020, le bâtiment de la mer n'accueille plus personne dans les bâtiments B et C. De fait le mobilier ne servant plus au service public, il peut être déclassé et donc vendu.

Pour ce faire, il faut fixer le prix par délibération du conseil municipal. La liste des biens et le prix sont annexés à la présente délibération.

Par conséquent, sur avis de la commission des finances, il est proposé au conseil municipal :

- De vendre le mobilier ci annexé aux enchères ou gré à gré,
- De fixer le prix du mobilier comme indiqué dans l'annexe,
- D'autoriser M. le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer tout document afférent à cette affaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260302-2026_03_02_10-DE

Commune de Landéda
Aber wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	= 25
Présents	= 20
Votants	= 22

Délibération du conseil municipal
N°**10-02/2026**
Réunion du 02 mars 2026

VENTE DE BIENS MOBILIERS DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, Maire de la commune,
Étaient présents : David KERLAN, Alexandre TREGUER, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Nolwenn BOSSARD, Jean-Luc CATTIN, Philippe COAT, Christine CHEVALIER, Céline SIMIER, Daniel GODEC, Isabelle POULLAIN, Catherine COUSTANCE, Rachel BODENES, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Marine VAUTIER, Jean-Luc LE ROUX, Clément FORICHER, Martine KERFOURN

Absents :
Danielle FAVE donne procuration à Catherine COUSTANCE
Muriel COLLOMBAT donne procuration à Rachel BODENES

Italia BIANCHI-RAMEL, Christophe ARZUR et Pascale BIHANNIC

Madame Rachel BODENES a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, par 22 voix Pour,

Monsieur Jean-Luc LE ROUX, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

Vu l'avis de la commission des finances du 16 février 2026,

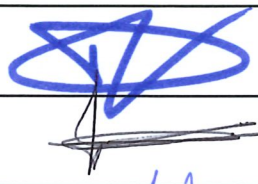
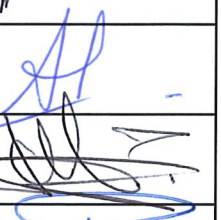
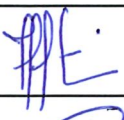
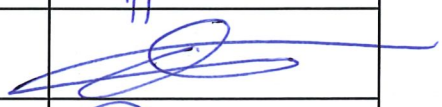
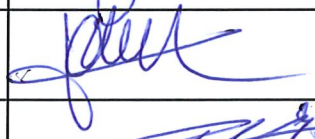
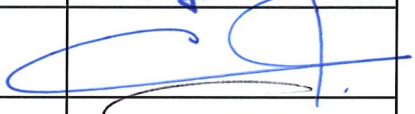
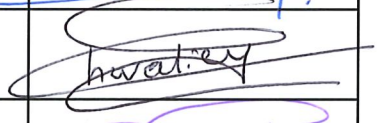
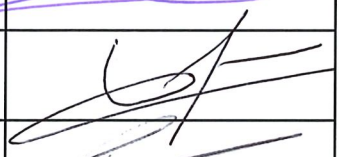
DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide de vendre le mobilier ci annexé aux enchères ou gré à gré.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal fixe le prix du mobilier comme indiqué dans l'annexe.

ARTICLE 3 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer tout document afférent à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260302-2026_03_02_10-DE

KERLAN David		LOUARN Hervé	 Démissionnaire
TRÉGUER Alexandre		COUSTANCE Catherine	
POULNOT – MADEC Anne		LOUBOUTIN Marie-Laure	
LE GOFF Laurent		QUÉZÉDÉ Laurent	
BOSSARD Nolwenn		SORDET Camille	
CATTIN Jean-Luc		VAUTIER Marine	
FAVÉ Danielle	Procuration à Cathy COUSTANCE	LE ROUX Jean-Luc	
COAT Philippe		BODENES Rachel	
CHEVALIER Christine		KERFOURN Martine	
SIMIER Céline		FORICHER Clément	
GODEC Daniel		BIANCHI RAMEL Italia	Excusée
POULLAIN Isabelle		ARZUR Christophe	Excusé
COLLOMBAT Muriel	Procuration à Rachel BODENES	BIHANNIC Pascale	Excusée